

AVIS N° 26/24

SEANCE DU	13/06/2024
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98, modifiée et complétée, relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance du dimanche 16 juin 2024, qui coïncide avec un jour férié, sera annulée. Et la séance de cotation du mardi 18 juin 2024 qui coïncide avec un jour férié sera reportée au mercredi 19 juin 2024.

Article 2

Le calendrier habituel des séances reprendra le jeudi 20 juin 2024.